

# COMMISSION FONCIERE AGRICOLE

## ESTIMATIONS VALEURS DE RENDEMENT AGRICOLES ET CHARGES MAXIMALES

1) **Requérant / Mandataire** (coordonnées complètes) :

2) **Objet de la demande**

Assiette fiscale\*    Succession\*    Partage\*    Hypothèque    Donation\*    Achat / Vente\*

Autorisation de dépassement de la charge maximale    autre (préciser) :

\* Le rapport d'estimation sera transmis à l'administration fiscale cantonale (art. 9, al. 2 RaLDFR; M 1 10.01).

3) **Données relatives au(x) propriétaire(s)**

Nom/prénom	Profession	Domicile	Téléphones (fixe et mobile) & adresse courriel

4) **Données relatives à (aux) exploitant(s)**

Nom/prénom	Profession	Domicile	Téléphones (fixe et mobile) & adresse courriel

5) **Données relatives à (aux) l'immeuble(s) concerné(s) par la demande d'estimation**

N° parcelle	Commune	Surface (m <sup>2</sup> )	N° bâtiment(s)	Zone	Affectation / type de culture	Assolement (SDA)

Supplément sur liste annexée : OUI NON

**6) Bail**

L'(les) immeuble(s) concerné(s) par la transaction fait-il (font-ils) l'objet d'un bail à ferme écrit ou oral (si écrit joindre le contrat) : OUI NON

Si oui, nom et adresse du fermier / locataire :

**7) Prêt à usage :** OUI NON

**8) Approprié à l'agriculture :** OUI NON

**9) Estimation de la valeur de rendement antérieure :**

Avez-vous déjà, par le passé, sollicité une estimation de la valeur de rendement :

OUI NON

si oui, à quelle date ou No de dossier :

**Conformément à l'art. 6 du règlement d'exécution de la loi d'application de la loi fédérale sur le droit foncier rural, du 26 janvier 1994 (M 1 10.01), les pièces suivantes doivent impérativement être jointes à la présente requête :**

- a) Une copie de l'extrait de la mensuration officielle et du registre foncier, disponible sur internet (<https://ge.ch/terextraitfoncier/>) ou auprès de la direction de l'information du territoire (DIT) ;
- b) En cas de succession, un certificat d'héritier ;
- c) En cas de détention d'animaux, une copie de la page 1 du bilan de fumure (Suisse-Bilanz);
- d) En cas de cultures fruitières, une copie du formulaire d'enquête annuelle sur les cultures fruitières de la Suisse déposé auprès de l'office cantonal de l'agriculture et de la nature (OCAN);
- e) Pour les parcelles plantées en vigne, le registre des vignes VV20 (surface-cépage et plan) disponible sur <https://vv20.acorda.ch/>;
- f) En cas de bâtiments loués à des tiers, une copie des baux;
- g) Si l'estimation concerne un domaine entier, une copie de l'extrait du registre des propriétaires, disponible auprès du Registre foncier ;
- h) En cas de projet de construction, les plans des bâtiments avec les dimensions intérieures.

N.B. Les documents doivent être à jour.

Lieu : \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ Signature requérant ou mandataire :

**Seuls les dossiers complets seront transmis au Collège d'experts de la Commission.**

Ce formulaire, dûment rempli et signé, ainsi que toutes les annexes doivent être adressés par courrier postal au secrétariat administratif de la

COMMISSION FONCIERE AGRICOLE  
c/o AgriGenève  
Rue des Sablières 15  
1242 SATIGNY

Téléphone : 022 939 03 08  
Courriel : cfainfo@agrigenève.ch